

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/7666
6 janvier 1967

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE EN DATE DU 5 JANVIER 1967 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

J'ai l'honneur de me référer à la lettre en date du 21 octobre 1966 du Chargé d'affaires a.i. de la Thaïlande (S/7560) par laquelle le représentant du Gouvernement thaïlandais, après avoir nié comme d'habitude les crimes commis par les forces armées thaïlandaises contre les habitants frontaliers cambodgiens et en renversant les rôles, a essayé de démontrer ce qu'il appelle "la duplicité cambodgienne", en citant un passage d'un article publié dans le bulletin de l'Agence khmère de presse du 9 septembre 1966 : "Arrivés à une profondeur d'environ 400 mètres à l'intérieur de notre territoire (et à 8 000 mètres au nord-ouest du centre de Khémarak Phoumin Ville), les éclaireurs ennemis ont sauté sur une de nos grenade piégées." (Souligné par le représentant thaïlandais.)

Or, en citant telle quelle la phrase du "compte rendu relatif à une incursion armée d'éléments thaïlandais en territoire cambodgien", le représentant thaïlandais vient de reconnaître implicitement l'intrusion des éclaireurs thaïlandais à l'intérieur du territoire cambodgien. Ces intrusions ont entre autres pour but d'y poser des mines sur lesquelles ont sauté les paisibles paysans et soldats cambodgiens. L'attentat contre le train de passagers à Poipet en était une preuve entre mille (Réf. ma lettre en date du 17 juin 1966)^{1/}.

Cette reconnaissance implicite de la part du représentant du Gouvernement thaïlandais est une des preuves convaincantes, en plus des preuves matérielles dont nous disposons, que toutes les accusations cambodgiennes formulées jusqu'ici contre la Thaïlande sont bien fondées.

^{1/} Voir S/7364.

Nous ne nions pas que nous avons, dans notre propre territoire, posé des grenades piégées afin justement de le protéger contre ces multiples intrusions thaïlandaises. Il semble bien que c'est dans notre plein droit. Nous n'avons pas l'idée de protester contre la pose des mines et grenades faite par les Thaïlandais à l'intérieur de leur propre territoire. Si jusqu'ici nous avons protesté c'est parce que nos paisibles paysans et nos soldats ont sauté sur des mines posées à l'intérieur de notre pays par les Thaïlandais. Ces malheureux Cambodgiens ont eu des accidents parce que ce sont justement des mines thaïlandaises posées à l'intérieur de notre territoire par les Thaïlandais et qu'ils étaient incapables de déceler.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent du Cambodge,

(Signé) Huot SAMBATH